

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1180 :

Fédération des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Réunion (FEEAR) - Adhésion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

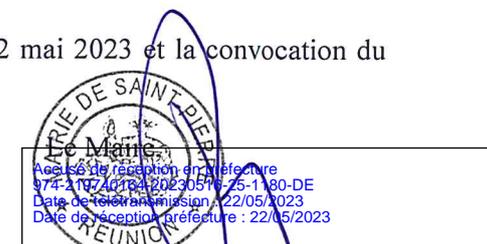
ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1180 : Fédération des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Réunion (FEEAR) - Adhésion.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'adhérer à l'Atelier Municipal de Musique à la Fédération des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Réunion (FEEAR). Cette fédération a pour objet de développer un réseau solidaire qui est force de proposition en vue de valoriser les structures et les métiers de l'Enseignement Artistique, d'améliorer et de pérenniser l'emploi dans ce secteur et de faire reconnaître la mission d'intérêt général des Etablissements d'Enseignements Artistiques.

Adhérer à ce réseau permettrait à l'Atelier de musique de bénéficier d'actions de formation que ce soit pour les enseignants ou pour les élèves, d'échanger avec les autres structures d'enseignements artistiques, de mettre en place des partenariats qui permettront de développer les actions dans la diffusion et l'enseignement artistique.

Cette fédération pourra jouer le rôle de facilitateur dans la concrétisation de différents projets sur la ville ou au plan régional.

Le montant de l'adhésion est fixé lors des assemblées générales de cette fédération. Pour 2023, l'adhésion est fixée à 500,00 €.

Le Financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire des Affaires Culturelles : **Concours, diverses cotisations** – imputation : **311 6281 25**
Antenne : **CULTURE** Réservation : **RE23000032**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER l'adhésion à la fédération des établissements d'enseignement artistique de la Réunion,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE